Membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

2026-54

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 2026-54
Séance du 24 septembre 2026

Objet : Avenant n°1 Lot n°8, moins-values Faïence, entreprise PLASTISOL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix- huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 10 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : *Mmes LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MAZEAU Mireille, NOAIHLAC Patricia, GRANCHER Isabelle, DICHAMP Adeline, HASLOUIN Anne-Marie Mrs., RIVIERE Patrice, HERMABESSIERE Patrick, FIEYRE Gilles, SAINNEVILLE Jean-Marie, TEINAURI Matahiari, MONEGER Jérôme, SOULIER Daniel*
Excusé : FLEURY Quentin
Procuration : de M. Fleury Quentin pour Mme LE MIGNON Marie-Pierre
Secrétaire de séance : Matahiari TEINAURI

La Maire présente à l'assemblée la proposition d'avenant n° 1 qui a pour objet de modifier le marché initial des travaux portant sur la réhabilitation d'un local à usage commercial et d'un logement (multiservices) confié à l'entreprise PLASTISOL pour le Lot N°8

« FAÏENCES ».

Montant de l'avenant n°1 : - 3 498,00 € HT

Le montant du marché initial était de 19 114,80 € HT, il sera désormais de 15 616,80 € HT soit 18 740,16 € TTC.

Considérant l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'avenant proposé,
- Autorise la Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire
Marie-Pierre LE MIGNON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211908108-20260924-2026-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/11/2026

MAIRIE D'EYREIN 19 (Corrèze)